

Bureau du 28 octobre 2002

Décision n° B-2002-0944

objet : Opération Lyon 3 - Passage couvert de l'hôtel de Communauté - Individualisation d'autorisation de programme
service : Délégation générale aux affaires générales - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative, financière et logistique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le passage couvert de l'hôtel de Communauté au 207, rue Garibaldi à Lyon 3° conçu il y a vingt-cinq ans nécessite une rénovation et une adaptation aux nouvelles conditions de fonctionnement du bâtiment.

A cette fin, un permis de construire a été déposé en vue de mettre en place des systèmes de fermeture de cet espace en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de Communauté.

Ces travaux seront réalisés en conformité avec le règlement sécurité incendie des établissements recevant du public 2° catégorie, type L-W-Y et consisteraient en :

- la mise en place de part et d'autre du passage de portails automatiques électriques et d'issues de secours,
- la création d'un espace approvisionnement pour l'atelier de reprographie,
- la création d'un local pour le rangement des produits ménagers,
- la modification du local poubelles et bacs à graisses de cuisine,
- la rénovation du plafond, du sol et des installations techniques (éclairage, ventilation, plomberie, etc),
- l'extension des installations d'éclairage de sécurité et de détection automatique d'incendie dans la zone fermée.

La surface ainsi annexée serait d'environ 320 mètres carrés.

Le coût total de cette opération est estimé à 152 450 € et pourrait être réglé dans le cadre des marchés à bons de commande de travaux sur patrimoine de la direction de la logistique et des bâtiments.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle finances et moyens le 23 septembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0418 et 2001-0419 en date du 21 décembre 2001 et n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

Approuve :

- a) - le programme de travaux,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement pour l'aménagement du passage couvert du l'hôtel de Communauté - opération 0107 - centre budgétaire 5 720 - centre de gestion 572 600 - compte 231 320 - fonction 020, suivant l'échéancier suivant :

- exercice 2002 : 106 715 €,
- exercice 2003 : 45 735 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,